



Contestation signature contrat plomberie

Par **colasbst**, le **28/01/2023** à **21:48**

Bonjour, j'ai fait appel à un plombier pour un débouchage d'évier, il m'indique apres intervention que je lui dois 2000€ tout en ajoutant que "l'assurance te remboursera". J'ai 19ans et c'est mon premier sinistre alors je vire l'argent sur le rib qu'il me donne (il insiste pour que je fasse un virement instantané). Ce n'est qu'en parlant avec mes parents que je m'apperçois que je me suis fait arnaquer. J'envisage alors de me retourner mais j'apperçois dans mes mails un contrat que j'aurais signé électroniquement ainsi qu'un devis, or, je n'ai rien signé. La signature est strictement la meme sur le devis et le contrat. Je voudrais donc contester la véracité de cette signature. Que me conseillez vous ?